



Accueil de loisirs sans hébergement

Projet Pédagogique 2017

Commune de Boinville le Gaillard

78660 BOINVILLE LE GAILLARD

Tel : 01.30.59.11.42

Télécopie : 01.30.88.03.25

Mail: mairie@boinville-le-gaillard.fr

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

78660 BOINVILLE LE GAILLARD

Tel : 09.81.93.11.42

Mail : alsh@boinville-le-gaillard.fr

N° D'habilitation : 078ORG0316

Sommaire

I/	Carte d'identité.....	1
II/	Intentions pédagogiques.....	3
III/	Détermination des moyens.....	4
IV/	Les Rythmes de l'accueil de loisirs.....	6
V /	Vie quotidienne de l'accueil de loisirs	9
VI/	Evaluation du Projet pédagogique.....	10

I/ CARTE D'IDENTITÉ

Type de centre :

Accueil de loisirs sans hébergement

Période de fonctionnement :

- A l'année en périscolaire
- Aux vacances de :
 - Février
 - Printemps
 - Toussaint
 - Noël
 - Été

L'accueil de loisirs est fermé une semaine sur la période des vacances de Noël (semaine entre Noël et jour de l'an) et 4 semaines sur les vacances d'été (En Aout).

Avec un accueil de :

- Périscolaire, de 7h à 8h45 et de 16h15 à 19h en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- Les mercredis de 7h à 19h en période scolaire,
- De 7h à 19h les jours de vacances scolaires.

Structure d'accueil :

L'accueil de Loisirs de Boinville-le-Gaillard est un Accueil collectif de mineurs (ACM) construit récemment selon certaine volonté écologique de la Mairie, avec des toits plats végétalisés, un système de chauffage à pompe à chaleur, c'est un bâtiment qui s'inscrit parfaitement dans le paysage rural.

L'accueil de Loisirs est constitué de 2 grandes salles d'activités, dont une modulable, d'un grand hall d'entrée, de toilettes adapté à tous âges, d'une salle d'animation avec le bureau de la direction, d'un réfectoire pour la prise des repas, d'un espace toboggan en extérieurs, et d'une cour de récréation.

La capacité d'accueil est de 40 enfants (dont 30 enfants maternelles maximum).

Environnement :

La ville de Boinville-le-Gaillard se trouve proche des plateaux de la Beauce, mais aussi du Bassin Parisien, ce qui lui permet d'avoir un accès à différentes activités dans un périmètre de 50km facilité par l'utilisation du transport d'enfants de la commune. La commune fait partie du département des Yvelines et de la communauté d'agglomération de Rambouillet Territoires.

En périscolaire les enfants viennent des communes composant le SIVOS de la pointe de diamant (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire composé des communes de Boinville, d'Allainville, d'Orsonville et de Paray Douaville).

Les enfants habitant dans les communes du SIVOS vont à l'école maternelle d'Allainville puis ensuite à l'école élémentaire de Boinville. Ils sont regroupés en période périscolaire sur l'accueil de loisirs de Boinville.

En période de vacances, nous recevons en plus les enfants de communes extérieures.

Type de public :

Nous accueillons les enfants âgés 2 et demi à 11 ans.

Type d'inscription :

Les tarifs de l'ALSH sont fixés chaque année par le Conseil Municipal. Ils sont établis en fonction du quotient familial et s'appliquent pour l'année scolaire.

Pendant les temps scolaires, la famille choisit un forfait lors de l'inscription, en fonction de la fréquentation. Le tarif comprend les goûters. La tarification étant annualisée et forfaitisée, les tarifs sont appliqués tout au long de l'année scolaire (soit 10 mois, de septembre à juin). Toute fréquentation complémentaire non prévue dans l'inscription initiale fera l'objet d'une facturation qui viendra s'ajouter au forfait choisi par la famille. Le supplément sera facturé sur la base des tarifs de fréquentation occasionnelle.

Pendant les vacances scolaires et les mercredis, le tarif est journalier et comprend le repas et le goûter. Il n'est pas prévu de tarif pour la demi-journée. Dans le cas de fréquentation occasionnelle, la famille devra avertir la mairie au plus tard le vendredi précédent la journée d'accueil. Le montant sera facturé aux familles en fin de mois, en fonction du nombre de présences de l'enfant au cours du mois.

Equipe d'animation :

L'équipe d'animation se compose de:

- Arnaud JULIEN, titulaire BAFD, et du PSC1
- Émilie MURÇA, titulaire d'un BAFA et du PSC1,
- Corenthin LEMAIRE, titulaire d'un BAFA,
- Hélène LOPES, non diplômée.

L'équipe technique se compose de:

- Bruno SOLVET, chauffeur du car municipal et employé technique
- Jean-Jacques JASINSKI chauffeur du car municipal et employé technique

Le directeur est également épaulé dans ses fonctions par une « Commission accueil de loisirs » constituée de:

- M. Jean-Louis FLORES, Maire de Boinville-le-Gaillard,
- Laurent BODHUIN, Adjoint au Maire et Directeur de cette commission,
- Claudine FLORES, conseillère municipale,
- Thomas HAROUN, conseiller municipal,
- Guylaine LAROYE, conseillère municipale,
- David YOU, conseiller municipal.

II/ INTENTIONS PÉDAGOGIQUES

A/ objectifs généraux

- La socialisation : vivre avec les autres, comprendre et mieux connaître les autres.
- L'autonomie : prendre des initiatives, faire des choix.
- L'accomplissement personnel : se développer physiquement et moralement, développer sa créativité.
- Favoriser le lien entre les parents et l'équipe d'animation.

B/ Les objectifs opérationnels

La socialisation : C'est le rapport entre les enfants et l'équipe d'animation, qui a pour but de faciliter l'intégration, la communication et les échanges.

Notre rôle est :

- D'aider l'enfant à prendre conscience de l'existence d'autrui, que chacun d'entre eux est unique et donc qu'ils n'ont pas les mêmes capacités motrices, de compréhension et de créativité, d'où la notion de tolérance et de respect envers les autres. Nous nous appuyerons pour cela sur les temps informels (temps libre) et les temps d'activités.

- De permettre à chaque enfant de s'exprimer et de faire en sorte qu'il soit écouté de tous.
- De veiller à ce que l'enfant prenne en compte les règles de vie et qu'ils les respectent pour pouvoir vivre en société et y être accepté en tant que membre. Pour cela nous devons nous même respecter ses règles.

L'autonomie : Pour que les enfants puissent définir et montrer leur propre personnalité ainsi que leur place au sein du groupe. Ils auront la possibilité de prendre en charge le choix de leurs activités (selon celles proposées que ce soit le mercredi, durant les vacances scolaires mais aussi les matins du périscolaire).

- On attend d'eux qu'ils agissent sans attendre l'intervention de l'animateur dans les tâches du quotidien, (telles que débarrasser la table du déjeuner, ranger le matériel pédagogique après une activité, ranger les jeux extérieurs ...).
- On attend plus particulièrement des maternels qu'ils puissent s'habiller, se déshabiller sans l'intervention de l'animateur.

L'accomplissement personnel : Les enfants seront capables de développer leurs capacités physiques, c'est-à-dire acquérir une maîtrise de soi en ayant conscience de ses propres limites au moyen d'activités sportives, collectives ou individuelles. Puis, afin d'accroître leur créativité, un travail sur l'imaginaire et le symbolisme sera effectué.

Lien fort entre parents et équipe d'animation : C'est le rapport entre les parents et l'équipe d'animation, qui a pour but de faciliter la communication et les échanges afin de pouvoir régler le plus facilement et rapidement possible d'éventuels soucis. Ce lien permettra une confiance renforcée envers l'équipe d'animation nécessaire aux parents pour laisser son ou ses enfant(s) toute la journée avec une tierce personne.

III/ DÉTERMINATION DES MOYENS

La diversité des activités proposées (manuelles, culturelles et sportives), nous permettent de répondre aux attentes de tous les enfants. Tout au long de l'année, les mercredis et les vacances scolaires seront marqués par des thèmes. Nous proposerons des activités et des rythmes adaptés aux différents âges des enfants fréquentant l'accueil. Des activités plus spécifiques seront installées à l'occasion d'un événement particulier (Noël, Pâques, Fêtes des mères et des pères).

⇒ Entretenir dès l'accueil et tout au long de la journée une relation avec l'enfant, c'est lui permettre de mieux vivre la collectivité. Il évoluera dans un climat de confiance et de sécurité.

- La mise en place de règles avec le groupe d'enfants et les afficher.
- Jeux de groupe.
- L'entraide mutuelle.
- Favoriser la communication entre eux.

Tous ces éléments les pousseront vers la socialisation.

⇒ La gestion de leur temps libre et du libre choix.

- La gestion du temps de rangement.
- La gestion de leur table durant le repas.
- La gestion de la mise en place du goûter.
- La possibilité de leur laisser le choix des activités proposées par les animateurs, mais aussi celle de proposer eux même les activités.
- Pour les maternels, un temps d'adaptation où nous leur expliquerons, les techniques d'habillages et de déshabillages, pour ensuite les laisser se débrouiller.

Tous ces points nous emmènent vers une autonomie progressive de l'enfant.

⇒ Des projets activités sur du long terme seront proposés tout au long de l'année.

- Des activités manuelles.
- Des activités sportives collectives ou individuelles.
- Des sorties et des séjours seront proposés afin de faire sortir les enfants de leurs milieux habituels.

⇒ Entretenir dès l'accueil une relation avec les parents.

- Mise en place d'un site internet avec toutes les informations nécessaires.
- Accueil actif des animateurs le matin et le soir afin de pouvoir transférer les informations.
- Organisation de projet en dehors de la vie quotidienne du centre (soirée parents/enfants/équipe d'animations, portes ouvertes, tableaux photos, etc...).
- Favoriser la communication par tous les moyens en notre possession (SMS, mail, affichage, l'écho Boinvillois).

IV/ LES RYTHMES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

→ Les vacances scolaires et mercredis

JOURNEE TYPE

7h00-9h00	: Accueil des enfants et des parents.
9h00-9h15	: Présentation des activités.
9h15-11h15	: Activités.
11h15- 11h50	: Temps libre.
11h50-12h00	: Passage aux toilettes.
12h00-13h00	: Repas (passage aux toilettes après le repas).

Pour les 3/4 ans :

13h00-13h30	: Lecture d'un conte.
13h30-15h30	: Sieste.
15h30-16h00	: Jeux calmes.

Pour les 5/11 ans :

13h00-13h45	: Temps calme.
13h45-14h15	: Temps libre.
14h15-16h00	: Activités.

16h00-16h30	: Goûter.
16h30-19h00	: Départ échelonné

- L'accueil du matin:

L'accueil des familles doit être chaleureux et convivial car c'est un moment de séparation pour les parents et les enfants.

Il s'effectue de 7h à 9h avec un pointage des présences.

C'est aussi un moment d'information pour les familles (plannings d'activités, menu, etc....).

Dès leur arrivée, des espaces de jeux et de détente sont proposés aux enfants.

- Les activités du matin et de l'après-midi:

Elles doivent être ludiques, variées et équilibrées sur la journée pour répondre aux besoins des enfants et contribuer à leur épanouissement.

Les activités sont proposées après l'accueil ou après le temps calme, les enfants s'y inscrivent selon leur choix, elles peuvent être menées en groupe d'âge ou en décroché et sont planifiées en réunion d'équipe en fonction des projets.

- Le déjeuner:

C'est un moment de vie privilégié, d'échanges et d'apprentissage, qui doit se dérouler dans le calme. Après s'être lavé les mains, les enfants vont prendre leur repas entre 12h et 13h. Ils sont tous servis à table (les maternelles comme les primaires).

Les animateurs incitent les enfants à goûter à tous les aliments et ils mangent avec eux en les aidant à couper leurs aliments si nécessaire (pour les plus jeunes). Les enfants participent au rangement des couverts et sortent de table dans le calme.

Les enfants pique-niquent lorsqu'une sortie est organisée (sachet repas livrés par un prestataire extérieur).

- Le temps calme

C'est un besoin physiologique essentiel après le déjeuner quel que soit l'âge des enfants. Une sieste est proposée aux plus petits avec un réveil échelonné, mais aussi à tous ceux qui le souhaitent après le repas.

Un temps calme est organisé pour les enfants dans des espaces de repos aménagés (contes, lecture, jeux de société, etc.).

- Le goûter

Il est organisé de 16h00 à 16h30 dans le même esprit de convivialité que le déjeuner. Il permet aussi de faire un mini-bilan de la journée réalisée et de transmettre des informations aux enfants sur les activités de la journée à venir.

- L'accueil du soir

Il se déroule de 16h30 à 19h chaque jour de la semaine. Les enfants jouent entre eux, ou participent à des petites activités proposées par les animateurs. C'est également un moment d'échange entre l'équipe d'animation et les familles qui permet de faire un retour sur la journée de leurs enfants.

→ Les temps périscolaires.

JOURNEE TYPE

7h-8h35 : Accueil des enfants et des parents au centre.
(Les enfants jouent entre eux, ou participent à des petites activités proposées par les animateurs).

8h35 : Accueil des enfants du bus.

8h35-8h45 : Préparation des enfants pour l'école.

8h45 : Prise en main des enfants par les instituteurs.

16h15 : Sortie des classes.

16h15-16h45 : Goûters des primaires.

16h45 : Départ des enfants partant par le bus et arrivée des maternels par le même bus.

16h45-17h15 : Goûters des maternels et temps de devoirs pour les primaires.

17h-19h : Départ échelonné.

V/ LA VIE QUOTIDIENNE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Sécurité

Les animateurs et le directeur sont responsables des enfants qui leur sont confiés. Ils doivent faire preuve d'une vigilance constante dans toutes les situations.

Un rappel sur la réglementation de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, ainsi que les règles de sécurité propres aux locaux du centre de loisirs est effectué obligatoirement en réunion d'équipe. Les points abordés sont les suivants :

- La vie quotidienne.
- Les sorties.
- Les déplacements en car, à pied ou à vélo.
- Les activités sportives.
- Les accidents ou maladies éventuelles.
- Les Protocoles d'Accueil Individualisé.
- La mise à jour des fiches sanitaires.

Une vérification de l'assimilation et de l'application des règles de sécurité peut être effectuée auprès des animateurs à tout moment de la journée et en réunion.

D'une manière générale aucune médication n'est acceptée sur le centre, sauf en cas d'ordonnance fournie par les parents, ainsi le directeur est habilité à donner le traitement à l'enfant en suivant les instructions de l'ordonnance.

Une pharmacie ainsi que des trousse de secours sont prévues par le centre de loisirs. On y trouvera les produits nécessaires aux petits soins. Chaque intervention doit être inscrite sur le cahier d'infirmerie, signalée à la direction ainsi qu'aux parents.

Si un enfant paraît fiévreux, l'animateur vérifiera sa température à l'aide d'un thermomètre frontal. En cas de fièvre supérieure à la normale, le directeur préviendra la famille.

En cas de chute, coup violent ou autre accident nécessitant une intervention d'urgence, les pompiers ou le SAMU sont appelés immédiatement et les familles sont prévenues dans les plus brefs délais.

Des exercices d'évacuation en cas d'incendie sont organisés régulièrement dans l'année. Afin que cette évacuation soit efficace, il importe de connaître au préalable les consignes spécifiques d'évacuation, les issues à emprunter, les points de regroupement, l'emplacement des boîtiers d'alarmes ainsi que des extincteurs. Il est aussi nécessaire de veiller à ce que les issues de secours restent dégagées.

Organisation de travail de l'équipe pédagogique

Le projet pédagogique a été élaboré par le directeur en lien avec le projet éducatif avec la participation des animateurs. Le directeur fixe les objectifs pédagogiques à l'ensemble de l'équipe d'animation, s'en suit une discussion afin que chacun puisse se les approprier.

Les animateurs élaborent des projets d'animation à partir de ces objectifs. Plusieurs rencontres ont lieu afin de finaliser le projet pédagogique et mettre en place les règles de fonctionnement du centre de loisirs. Des réunions auront lieu toute l'année pour préparer les temps d'animations sur les périodes des mercredis et pour chaque vacances scolaires afin de fixer un projet d'animation. Des réunions bilans seront également fixées à la fin de chaque période pour pouvoir évaluer les projets d'animations passées ainsi que de pouvoir discuter des éventuelles difficultés rencontrées.

VI/ EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE.

Les critères qualitatifs

- La satisfaction des enfants et des familles tout au long de l'année.
- Les progrès et l'évolution des enfants.
- La participation et l'investissement des enfants dans les activités et la vie du centre.
- La motivation de l'équipe à s'investir dans les projets et la vie quotidienne.

Les méthodes

- Avec les enfants:
 - Un mini bilan journalier par groupe d'âge au moment du goûter.
 - Discussions de l'ensemble de l'équipe avec les enfants et les parents lors des temps informels et plus particulièrement sur les temps d'accueils.

- Avec l'équipe
 - Présence de la direction sur le terrain en termes de soutien et de conseil à l'équipe.
 - Réunion de mises au point si le besoin s'en fait sentir en cours de projet.
 - Réunion bilan après chaque période.